



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Iles Fidji

Question écrite n° 73384

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme dans les îles Fidji. La violente tentative de coup d'Etat de mai 2001 a donné lieu à des atteintes graves aux droits de l'homme, de nombreuses personnes ayant été tuées ou blessées durant ces affrontements. Des violences racistes ont également eu lieu durant cette période, plusieurs milliers de Fidjiens d'origine indienne ayant été contraints d'abandonner leurs foyers pour fuir devant les émeutiers. Le contexte préoccupant de la situation des droits de l'homme à Fidji l'amène à demander ce qu'il compte entreprendre au plan international afin de ramener le calme dans ces îles.

Texte de la réponse

Le partage du pouvoir entre Fidjiens de souche (mélanésiens, 51 %) et Indo-Fidjiens (43 %) est une donnée permanente de la situation aux îles Fidji. Le coup d'Etat du putschiste George Speight, le 19 mai 2000, est le troisième de l'histoire du pays mené au profit des Mélanésiens : George Speight retient alors en otage le Premier ministre indo-fidien, Mahendra Chaudhry et son cabinet. Les otages sont libérés le 13 juillet 2000 par les forces armées qui nomment un Mélanésien, M. Laisenia Qarase, Premier ministre intérimaire. Ces événements, encore entourés de zones d'ombre, ont opposé l'armée à un groupe de civils et de militaires putschistes. Au moins quinze personnes auraient trouvé la mort. Le climat d'insécurité créé par le coup d'Etat a dégradé l'économie et renforcé l'inquiétude des Indo-fidjiens, conduisant nombre d'entre eux à émigrer. Des mesures de « discrimination positive », au profit des Mélanésiens, sont envisagées par le gouvernement. Plus de 1 500 personnes ont été arrêtées après s'être livrées à des violences - par opportunisme ou pour des motifs racistes -, mais la plupart ont été relâchées. Le chef des putschistes, George Speight, a été condamné à mort par la cour d'appel le 18 février 2002, peine transformée en réclusion à perpétuité. Huit de ses complices ont été condamnés à des peines de prison. Les autres personnes interpellées ont été libérées sous caution. Le 14 mars 2002, une cour martiale jugeant quinze soldats associés à une autre mutinerie (novembre 2000), a rendu publics des résultats d'autopsies qui confirmeraient des allégations de violences au sein de l'armée : sur les huit corps examinés, ceux de cinq soldats rebelles portent des « traces de coups et de tortures ayant entraîné la mort ». La justice fidjienne est saisie de cette affaire. La France a, dès le début de la crise, condamné la prise d'otages, les violences et demandé le retour rapide à un ordre démocratique et constitutionnel garantissant l'égalité de droits entre tous les Fidjiens. Lors des deux derniers forums des îles du Pacifique, le représentant de la France a eu l'occasion de rappeler cette position aux autorités fidjiennes. Au niveau européen, la France s'est associée aux déclarations de l'Union relevant les manquements à l'Etat de droit et appelant au retour de l'ordre constitutionnel. Conformément à l'article 366 bis de la convention de Cotonou, l'UE a suspendu sa coopération avec les îles Fidji, à l'exclusion des projets d'ordre humanitaire, et appliqué l'interdiction de visa pour les auteurs présumés du coup d'Etat. Les élections de septembre 2001, jugées libres et régulières par les observateurs internationaux, ont donné une majorité au gouvernement en place, mais ont également aggravé la division entre Fidjiens de souche et Indo-fidjiens. En l'attente d'un règlement politique, les décisions de justice ponctuent aujourd'hui la vie politique, sans offrir de solution durable.

à l'antagonisme ethnique. Si le calme est préservé dans l'archipel, tous les scénarios sont encore possibles : nouveau gouvernement, nouvelles élections, sans exclure un nouveau coup de force militaire. La Constitution de 1997, jugée impraticable par le gouvernement, est susceptible de révision. Sur tous ces points, la France, en liaison avec ses partenaires européens, mais aussi avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, reste très vigilante.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73384

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1019

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2298